

VEILLE SECTORIELLE Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles
Septembre-Novembre 2025

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE À RETENIR

20,17%

Le taux moyen d'utilisation circulaire des matériaux en 2023 dans la zone Benelux.

Source : [Agence européenne pour l'environnement](#)

Région du Benelux

- Économie circulaire
- Transition climatique

Belgique

- Google annonce 5 Md€ d'investissement dans les infrastructures d'IA en Belgique
- Mise à l'arrêt du réacteur n°1 de la centrale belge de Tihange
- Signature d'un contrat entre Eurostar et Alstom pour l'acquisition nouvelles rames pour 1,4 Md€
- La Wallonie fusionne les ports de Liège, Charleroi, Namur et La Louvière
- Déclaration de Mons: l'ambition d'intégrer le captage et le stockage du CO2 dans une stratégie industrielle globale

Luxembourg

- Visite du président Emmanuel Macron
- Nouvel accord entre la Luxembourg Space Agency (LSA) et l'European Space Policy Institute (ESPI)
- Mission économique officielle aux Pays-Bas

Pays-Bas

- Avancées dans les projets d'*AI Factory* à Groningue
- La vente de TenneT Allemagne
- Accord sur mesure pour le plan de décarbonation de Tata Steel
- ASML et Mistral AI annoncent un partenariat stratégique
- Investissement de 300 M€ dans les batteries de Return
- Investissement de 2,6 Md€ pour l'usine de production de médicaments Lily

Région du Benelux

Économie circulaire

Pays-Bas

Le Programme national pour l'économie circulaire 2023-2030 fixe pour les Pays-Bas l'ambition d'être entièrement circulaire en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de 50% de l'utilisation des matières premières abiotiques d'ici 2030. Cette trajectoire a été précisée par de nouveaux jalons pour 2035, centrés sur la conservation des ressources dans l'économie, le remplacement par des matières premières biologiques et secondaires, ainsi que l'amélioration de l'efficacité dans leur usage.

La stratégie repose sur quatre axes complémentaires : la transformation de haute qualité des déchets en nouvelles matières premières, la substitution des ressources rares par des alternatives durables, la prolongation de la durée de vie des produits et l'utilisation plus efficace des matériaux. L'agence néerlandaise pour l'évaluation environnementale (*Planbureau voor de Leefomgeving*) a estimé que les dommages environnementaux coûtent actuellement 46 Md€ par an, soit 4,6% du PIB.

Belgique

Selon le rapport de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), intitulé *Europe's environment 2025*, la Belgique occupe une position de leader en Europe en ce qui concerne l'utilisation de matériaux circulaires. Le rapport indique que, « la Belgique a atteint l'objectif de l'UE de 2020 de recycler 50% des déchets municipaux, et le taux d'utilisation des matériaux circulaires est passé à 19,7%, le quatrième plus élevé en Europe ».

Dans le pays, le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021-2024 est arrivé à échéance fin 2024. Ce plan s'articule autour de mesures visant à promouvoir la réparabilité, la durabilité et l'écoconception des produits, en phase avec les exigences et règlements européens, notamment sur les batteries et les produits durables. Ce plan est complété par le programme Belgium Builds Back Circular (BBBC), doté de 28 M€ de fonds européens dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR). Depuis 2018, la coordination entre le pouvoir fédéral et les Régions est assurée par une plateforme intrabelge.

Le Plan d'action fédéral s'articule autour de six objectifs principaux : stimuler la mise sur le marché de produits et services circulaires ; encourager une plus grande circularité dans les modes de production ; soutenir le rôle des consommateurs et des acheteurs publics ; mettre en place les incitants et outils nécessaires à la transition ; soutenir le rôle des travailleurs dans cette transition vers des emplois « verts » ; enfin, prévoir un dispositif d'évaluation des progrès et d'ajustement si besoin. Dans son rapport d'avril 2025 sur les plans fédéraux de l'économie circulaire, la Cour des comptes belge recommande de développer une stratégie d'économie circulaire à long terme avec des objectifs concrets et mesurables,

une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoir, un système de suivi efficace, et une harmonisation avec les plans régionaux et européens pour assurer une mise en œuvre cohérente et renforcée. Un nouveau plan d'action est prévu pour la période 2025-2029 afin de renforcer les ambitions fédérales et d'assurer une mise en œuvre cohérente.

Luxembourg

La stratégie pour une économie circulaire au Luxembourg

En 2021, le Luxembourg s'est doté d'une stratégie économie circulaire, dans le but de fournir une boîte à outils aux autorités publiques nationales et communales pour mettre en œuvre cette politique. Cette stratégie s'articule autour de trois leviers clés : cadre réglementaire, cadre financier et cadre des connaissances.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une coopération étroite entre les ministères, les autorités locales, les entreprises et les citoyens. Le gouvernement entend mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision commune du développement durable, en favorisant les partenariats publics-privés et en soutenant les initiatives pilotes. Pour garantir une gouvernance efficace et partenariale, une cellule de coordination nationale a été créée¹.

Cette cellule joue un rôle important dans la coordination de cette politique, en tant que plateforme de dialogue entre les différents acteurs concernés.

Le portail Lets Go Circular, mis en place par les autorités luxembourgeoises, a vocation à faciliter le partage d'information sur la stratégie nationale du gouvernement entre les différents acteurs. Le contenu est fourni par les ministères responsables (économie, environnement climat biodiversité, finances).

Transition climatique

Pays-Bas

Le gouvernement a publié le 5 septembre 2025 [un programme d'action](#) pour l'électrification de l'industrie. Le programme d'action vise à débloquer le potentiel pour la transition écologique de l'électrification tout en assurant la pérennité de l'industrie à courte terme. Il est basé sur quatre piliers : (i) des politiques gouvernementales stables et durables (ii) des incitations financières appropriées (iii) l'innovation et la connaissance et (iv) la flexibilité. Un exemple concret est le développement d'un régime de soutien basé sur les Contrats pour la différence (CfD) pour inciter davantage la demande industrielle pour l'électricité, ce qui apporte davantage de sécurité pour l'investissement.

Concernant le plan climat, une nouvelle version a été présenté le 25 avril 2025 par la Ministre pour le Climat et la Croissance Verte (KGG), Mme Sophie Hermans (VVD). Le plan se concentre principalement

¹ [Gouvernance - Economie circulaire - Luxembourg](#)

sur des mesures de soutien à la transition écologique de l'industrie et sur des mesures pour garantir la résilience du système énergétique. Toutefois, le Parlement néerlandais a décidé en juin 2025 de ne pas mettre à l'agenda l'adoption de ce plan jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

Belgique

Mise à jour finale du Plan national belge énergie-climat 2021-2030 (PNEC 2025). Le 6 octobre 2025, le gouvernement fédéral et les trois Régions ont finalisé la mise à jour du PNEC et se sont mis d'accord sur la répartition du budget intra-belge du Fonds social climat. Ce dossier, bloqué depuis plusieurs mois, a pu avancer après l'adoption en juillet de la version flamande du plan, qui prévoit une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le PNEC mis à jour peut désormais être soumis à la Commission européenne, après que sa version précédente, en juin 2024, ait été jugée insuffisante. Concernant le Fonds social climat, sur les 1,659 Md€ alloués à la Belgique pour la période 2026-2032, environ 13% de ce fonds seront attribués au niveau fédéral, 43% à la Flandre, 33% à la Wallonie et 10% à la Région de Bruxelles-Capitale. En complément, les gouvernements belges devront assurer un cofinancement de 25% du coût total du plan, soit 552 M€. Le budget total du Plan social climat belge s'élèvera ainsi à 2,208 Md€.

Adapter la politique d'emploi pour réussir la transition climatique. Selon [une étude publiée le 23 octobre 2025](#) par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs clés, combinées à une offre de formation peu adaptée, freinent la compétitivité des entreprises et ralentissent la transition verte. Réalisé par Climact et IDEA Consult, le rapport analyse l'évolution de la demande de main-d'œuvre et les besoins en formation dans sept secteurs qui sont fortement influencés par la transition climatique. Le rapport recommande de moderniser les formations, de renforcer la requalification professionnelle et d'améliorer la coordination entre pouvoirs publics, services de l'emploi et partenaires sociaux, en accordant une attention particulière aux publics vulnérables pour garantir une transition juste et inclusive.

Luxembourg

Le 29 octobre 2025, les ministères en charge de l'environnement, du climat et de la biodiversité et en charge de l'économie, ont annoncé **le lancement d'une consultation publique sur le projet de Plan social pour le climat**, qui se déroulera jusqu'au 16 janvier 2026. Ce plan constitue un instrument visant à atténuer les effets socio-économiques de la transition climatique. Le projet de plan est disponible et détaille ses mesures sur les secteurs du bâtiment, du transport et des aides directes au revenu.

Google annonce 5 Md€ d'investissement dans les infrastructures d'IA en Belgique

Le 7 octobre dernier, Google a annoncé investir 5 Md€ dans les infrastructures d'intelligence artificielle à l'horizon 2027 en Belgique. Ces investissements doivent permettre de renforcer l'implantation des centres de données dans le Hainaut, notamment à Saint-Ghislain. L'entreprise prévoit la création de 300 emplois à plein temps.

Mise à l'arrêt du réacteur n°1 de la centrale belge de Tihange

Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, le réacteur Tihange 1 a été déconnecté du réseau après 50 ans d'activité. Exploité à parts égales par EDF Belgium et ENGIE, le réacteur devait initialement être mis à l'arrêt en 2015 mais avait été prolongé pour 10 ans, notamment pour garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité. Après la fermeture prévue fin novembre du réacteur Doel 2, deux réacteurs (Doel 4 et Tihange 3) resteront en activité en Belgique. Leur service a été prolongé jusqu'en 2035.

Signature d'un contrat entre Eurostar et Alstom pour l'acquisition de nouvelles rames pour 1,4 Md€

Le 22 octobre, Eurostar a conclu un accord avec Alstom prévoyant l'acquisition de 30 rames à très grande vitesse à deux étages, pour un montant de 1,4 Md€ ainsi qu'une option pouvant aller jusqu'à 20 rames supplémentaires. Les premières livraisons sont attendues pour 2031. Ces rames sont destinées à renforcer la présence d'Eurostar en Allemagne, en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Par rapport aux rames à un étage reliant actuellement le Royaume-Uni au continent via le tunnel sous la manche, ces nouvelles rames devraient permettre [d'augmenter la capacité en sièges de 20%](#). Ce nouveau contrat doit ainsi participer à la stratégie de croissance d'Eurostar, qui espère atteindre 30 millions de passagers annuels d'ici à 2030. En 2024, l'entreprise a déclaré avoir transporté 19,5 millions de passagers, un niveau record, après une hausse de 5% de la fréquentation par rapport à 2023.

La Wallonie fusionne les ports de Liège, Charleroi, Namur et La Louvière

Le Gouvernement wallon vient d'annoncer la fusion des quatre ports autonomes de Liège, Charleroi, Namur et La Louvière en une seule entité de droit public dont le siège sera installé à Liège. Cette réforme vise à mutualiser les moyens, à accroître l'efficacité logistique et à renforcer la position de la Wallonie dans le réseau européen des grands ports intérieurs. D'ici à janvier 2028, cette nouvelle structure représentera plus de 10 Md€ d'actifs, avec 312 M€ d'investissements prévus pour moderniser les infrastructures portuaires, développer les zones logistiques et favoriser le report modal vers la voie d'eau. Le gouvernement souligne que la fusion

n'entraînera aucune suppression d'emploi : l'ensemble du personnel sera intégré dans la nouvelle organisation, dont la gouvernance associera les acteurs publics et privés afin d'assurer une gestion cohérente et performante. Selon le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes : « l'ambition est de hisser la Wallonie parmi les 30 premiers ports européens ».

Déclaration de Mons : l'ambition d'intégrer le captage et le stockage du CO₂ dans une stratégie industrielle globale

Le 6 novembre 2025, le ministre-président flamand Matthias Diependaele (N-VA) et le ministre-président wallon Adrien Dolimont (MR) ont signé, aux côtés des organisations patronales Voka et AKT for Wallonia et de 17 grandes entreprises industrielles, une déclaration d'engagement visant à accélérer la capture et le transport du CO₂ en Belgique.

Les deux régions s'engagent notamment à coopérer étroitement entre elles, avec les acteurs industriels, avec les pays voisins et avec la Commission européenne afin de garantir la cohérence technique, réglementaire et économique du futur réseau de CO₂.

Luxembourg

Visite du président Emmanuel Macron

Le Président de la République, M. Emmanuel Macron, s'est rendu à Luxembourg le 3 octobre 2025 dans le cadre de l'Accession au Trône du Grand-Duc Guillaume, et s'est entretenu avec le Premier ministre luxembourgeois Luc Frieden.

Nouvel accord entre la Luxembourg Space Agency (LSA) et l'European Space Policy Institute (ESPI)

Membre de l'ESPI depuis 2023, la LSA, fondée par le ministère luxembourgeois de l'Économie en 2018, fait de la collaboration européenne un pilier de sa stratégie spatiale. Le partenariat portera sur trois axes : la recherche, avec le développement d'analyses et de recommandations politiques pour l'Europe et le Luxembourg ; le réseau, via notamment la création d'une présence de l'ESPI au Luxembourg ; et l'éducation, pour attirer et former les talents du secteur spatial. Pour Mathias Link, directeur général adjoint de la LSA, cette alliance illustre l'importance de la collaboration européenne et la volonté du Luxembourg de renforcer le développement spatial en Europe. Le ministre Lex Delles y voit une confirmation du rôle moteur du Luxembourg, tandis que Ludwig Moeller (ESPI) souligne la volonté commune de renforcer la compréhension et la coopération internationales.

A noter que la LSA dispose d'une stratégie spatiale 2023-2027. Cette stratégie place la durabilité au cœur du sujet, en affirmant notamment que le développement du secteur spatial doit avoir pour objectif de contribuer à « la durabilité des activités sur Terre » tout en « privilégiant une approche responsable des activités dans l'Espace »².

Mission économique officielle aux Pays-Bas

Le ministre de l'Économie Lex Delles a présidé une mission économique aux Pays-Bas du 20 au 22 octobre 2025. La mission s'est concentrée sur les secteurs d'intérêt commun : le numérique, la mobilité innovante, la défense et l'énergie. La mission a débuté à Eindhoven par un Luxembourg-Pays-Bas Business Forum auquel ont assisté une centaine de participants. Le ministre a notamment pu s'entretenir avec M. Gerald Kelisterlee, ancien PDG de Philips et précédemment président du conseil d'administration d'ASML. La délégation s'est également rendue au siège de VDL puis chez NXP.

Le 22 octobre, la mission économique officielle aux Pays-Bas, présidée par Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, s'est poursuivie à Rotterdam avec un programme consacré à l'énergie, centré sur les enjeux liés à l'hydrogène, à l'e-kérosène et à l'énergie éolienne offshore.

² [strategie-spatiale-2023-2027.pdf](#)

Les Pays-Bas confirment la création d'une *AI Factory* à Groningue avec le soutien de la Commission Européenne

Le 10 octobre 2025, la Commission européenne a officiellement [confirmé](#) son soutien à la création d'une *AI Factory* à Groningue, dans l'ancien bâtiment Niemeyer. Ce centre d'innovation permettra aux entrepreneurs, chercheurs et administrations d'avoir accès à un supercalculateur, des intelligences artificielles et un stockage de données sécurisé. Le projet est porté par un consortium composé de SURF, AIC4NL, TNO et Cooperation North. L'*AI Factory* est financée par les pouvoirs publics à hauteur 200M€, dont 70M€ par les ministères des Affaires économiques et de la Défense, 60M€ par le fonds régional « Nij Begun », et 70M€ auprès de l'Union européenne. L'*AI factory* sera mise en service au cours de l'année 2026.

Parallèlement, le [projet](#) d'*AI Gigafactory* à Rotterdam progresse. Porté par Han de Groot et soutenu par des acteurs majeurs tels que Peter Wennink (ancien PDG d'ASML) et Peter van Burgel (PDG d'AMS-IX). Le consortium néerlandais est soutenu par l'entreprise [VOLT](#) (appartenant au Family Office De Groot) spécialisée dans le développement de data centers dans le monde entier. L'*AI Gigafactory* de Rotterdam vise à héberger des capacités massives de calcul pour l'entraînement de modèles d'IA à grande échelle, en s'appuyant sur une énergie durable.

L'État néerlandais vendra 46% de ses parts dans TenneT Allemagne pour 9,5Md€ à une coalition d'investisseurs.

Cela a été annoncé par le Ministre des Finances néerlandais le 24 septembre. L'État détient depuis 15 ans, par l'intermédiaire de la participation d'État TenneT Pays-Bas, TenneT Allemagne. Le gouvernement néerlandais cherche depuis 3 ans à vendre la filiale allemande en vue des forts investissements (plus que 100Md€ pour les 10 prochaines années) nécessaires pour l'entretien du réseau allemand. La stratégie néerlandaise est de prioriser les investissements pour le réseau électrique néerlandais, qui connaît des délais importants pour les raccordements électriques. TenneT Pays-Bas s'est déjà engagée dans l'investissement de proche de 100 Md€ pour les 10 prochaines années aux Pays-Bas.

Trois investisseurs – le fonds de pension ABP, le fonds souverain norvégien et le fond souverain singapourien – se sont présentés pour le rachat de 46% de la filiale allemande. Il est possible que l'État allemand, qui n'était jusque-là pas intéressé dans l'achat de TenneT Allemagne, achète 25% des actifs, ce qui laisserait 29% à l'État néerlandais.

Le gouvernement néerlandais signe une lettre d'intention avec Tata Steel pour accélérer la décarbonation du site d'IJmuiden

Le 29 septembre 2025, la ministre du Climat et de la Croissance verte, Mme Sophie Hermans, a signé une **lettre** d'intention avec Tata Steel Nederland dans le cadre de la politique des accords « sur mesure ». Cette étape marque l'engagement public-privé à réduire significativement les émissions industrielles du site d'IJmuiden. L'objectif est de réduire les émissions du site d'environ 5,4 millions de tonnes de CO₂ par an notamment grâce au remplacement d'une usine à charbon par une usine à gaz naturel, à la capture et au stockage de CO₂ ainsi qu'à l'utilisation d'hydrogène provenant d'énergies renouvelables. L'investissement total du projet est évalué entre 4 et 6,5Md€ et le gouvernement néerlandais prévoit de soutenir Tata Steel à hauteur de 2Md€, sous réserve de la conclusion d'un accord juridiquement contraignant d'ici 2026.

Tata Steel devient ainsi la deuxième entreprise, après Royal Cosun, à formaliser son intention de conclure un accord « sur mesure » avec l'État néerlandais. À ce jour, Nobian est la seule entreprise à avoir signé un accord contraignant avec le gouvernement néerlandais.

ASML et Mistral AI annoncent un partenariat stratégique

Le 9 septembre 2025, ASML et Mistral AI ont conclu un partenariat stratégique visant à intégrer des solutions d'intelligence artificielle avancées dans les processus industriels liés à la fabrication de semi-conducteurs. Ce partenariat prévoit une collaboration technologique étroite, notamment dans l'optimisation des systèmes de lithographie et le développement de modèles d'IA adaptés aux besoins du secteur. ASML investit 1,3Md€ dans la levée de fonds de Mistral AI et en devient ainsi l'investisseur principal, renforçant ainsi l'autonomie technologique européenne.

ABP dans l'entreprise de stockage de batteries Return.

2025 [devrait voir](#) le dédoublement de la capacité de stockage en batteries à grande échelle aux Pays-Bas et le secteur s'attend à que cette tendance continue dans les années à venir. Dans ce contexte, le plus grand fonds de pension néerlandais ABP a **annoncé** le 17 octobre un investissement de 300M€ dans l'entreprise Return. L'entreprise détient déjà 4 installations de batterie aux Pays-Bas avec une capacité totale de 1787 MWh. L'investissement devrait permettre à Return de réaliser des nouveaux projets aux Pays-Bas et dans d'autres pays européens. Dans son annonce, ABP fait référence à le modèle économique stable de Return qui loue pour des longues durées ses capacités de stockage aux grandes compagnies d'énergie et aux grands consommateurs d'énergie, ce qui assure des sources de revenus stables et prédictibles pour Return.

Lilly investit 2,6 Md€ dans une nouvelle usine pharmaceutique à Katwijk, près de Leiden, aux Pays-Bas.

Le 3 novembre 2025, l'entreprise américaine Lilly a **confirmé** un investissement de 2,6 Md€ pour la construction d'une nouvelle usine pharmaceutique à Katwijk, au sein du Leiden Bioscience Park. Cette installation, dédiée notamment à la production de médicaments oraux contre le diabète, l'obésité et le cancer, sera l'une des plus avancées d'Europe. Le site devrait créer environ 500 emplois permanents et renforcer la capacité de Lilly à répondre à la demande mondiale en traitements innovants.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles

aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr, arnaud.boulanger@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr